

## 4% de minimexés en plus

■ Mais le nombre de demandeurs d'asile bénéficiaires a fondu.

**I**ndéniablement, l'afflux massif attendu n'a pas eu lieu." Cette sentence, c'est Willy Borsus, le ministre fédéral en charge de l'intégration sociale, qui l'a prononcée ce vendredi. Le libéral se base sur des projections établies à partir des données de 25 CPAS du pays qui établissent que 3 795 personnes déboutées de leur droit aux allocations d'insertion ont obtenu le bénéfice d'un revenu d'intégration (ex-minimex) en janvier. L'Office national de l'emploi (Onem) tablait pourtant sur 16 900 exclusions dès le 1<sup>er</sup> janvier.

Willy Borsus s'est quand même montré prudent. Car ce chiffre ne prend pas en compte les dossiers en attente d'une décision ni les personnes qui se présenteront ultérieurement auprès des services sociaux. En clair, il pourrait grossir dans les semaines à venir.

Du reste, les CPAS n'avaient pas besoin de cet afflux de demandeurs aussi limité reste-il. Le nombre de personnes ayant bénéficié en 2014 du revenu d'intégration a en effet augmenté de 4,1 % par rapport à 2013 alors que la population belge n'a augmenté que de 0,9 % sur la même période.

Le dernier rapport trimestriel du SPP Intégration sociale, publié hier, révèle par ailleurs que le nombre d'étudiants bénéficiant du revenu d'intégration a bondi de 8 %.

En revanche, le nombre de demandeurs d'asile pouvant prétendre à une aide sociale a chuté de 55,9 % entre 2013 et 2014. Ces derniers représentent 10,3 % des bénéficiaires de l'aide financière en 2013, contre 61 % en 2005. Le SPP Intégration sociale estime que la fin de la crise de l'accueil des nouveaux arrivants en 2012 a clairement joué un rôle dans cette diminution, de même que la politique d'asile et de migration. (Avec Belga)